

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 8 août 2011 à 19h00 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère : Serge Villeneuve, Claude Joubert et Françoise Giroux.

Absences motivées : Serge Gauthier, Yvon Lambert et Michel Bergeron

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Charlene Goudreault, secrétaire d'assemblée.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.1 Inscription à clicSÉQUR / Revenu Québec.
 - 4.2 Autorisation de paiement à Pronex Excavation Inc. de la part municipale des travaux de reconstruction.
 - 4.3 Autorisation de paiement à Pronex Excavation Inc. de la part du MTQ des travaux de reconstruction, remboursable à 100%.
 - 4.4 Autorisation de paiement à Consultants SM. Inc. de la part municipale des travaux de reconstruction.
 - 4.5 Autorisation de paiement à Consultants SM Inc. de la part du MTQ des travaux de reconstruction, remboursable à 100%.
 - 4.6 Subvention salariale d'Emploi Québec.
5. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère, Françoise Giroux déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2011-08-111

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2011-08-112

Inscription à clicSÉQUR / Revenu Québec.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu :

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise monsieur Michel Rioux, maire à signer pour et au nom de la Municipalité de Fassett, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR

Adopté à l'unanimité.

2011-08-113

Autorisation de paiement à Pronex Excavation Inc. de la part municipale des travaux de reconstruction.

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont réalisés sur la route 148 et sur les rues Lafleur et Thomas;

En conséquence,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement du certificat de paiement # 8, référence # F100221-501 au montant de 148 056.33 \$, part municipale, tel que présenté et déposé par Consultants S.M. Inc. en date du 3 août 2011, relatif aux travaux de la reconstruction des services publics et de la chaussée de la route 148 et des rues Lafleur et Thomas, payable à Pronex Excavation Inc;

Adopté à l'unanimité.

2011-08-114

Autorisation de paiement à Pronex Excavation Inc. de la part du MTQ des travaux de reconstruction, remboursable à 100%.

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont réalisés sur la route 148;

En conséquence,

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement du certificat de paiement # 8, référence # F100221-501 au montant de 240 352.03 \$, part du MTQ remboursable à 100%, tel que présenté et déposé par Consultants S.M. Inc. en date du 3 août 2011, relatif aux travaux de la reconstruction des services publics et de la chaussée de la route 148, payable à Pronex Excavation Inc;

Adopté à l'unanimité.

2011-08-115

Autorisation de paiement à Consultants SM Inc. de la part municipale des travaux de reconstruction.

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont réalisés sur la route 148 et sur les rues Lafleur et Thomas;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 292419 de Consultants SM Inc. au montant de 85 668.46 \$, part municipale, en date du 30 juin 2011, relatif à la partie surveillance et contrôle des matériaux des travaux de la reconstruction des services publics et de la chaussée de la route 148 et des rues Lafleur et Thomas;

Adopté à l'unanimité.

2011-08-116

Autorisation de paiement à Consultants SM Inc. de la part du MTQ des travaux de reconstruction, remboursable à 100%.

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont réalisés sur la route 148;

En conséquence,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 292419 de Consultants SM Inc. au montant de 38 240.07 \$, part du MTQ remboursable à 100%, en date du 30 juin 2011, relatif à la partie surveillance et contrôle des matériaux des travaux de la reconstruction des services publics et de la chaussée de la route 148;

Adopté à l'unanimité.

2011-08-117

Subvention salariale d'Emploi Québec.

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett veut utiliser le service d'un journalier en travaux publics pour la réalisation de travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett peut former la personne retenue;

ATTENDU QU' Emploi Québec offre une subvention salariale d'insertion en emploi;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise le maire ou la directrice générale à signer toute demande de contribution financière à Emploi Québec pour couvrir une partie des salaires pour l'embauche d'une personne admissible à la dite subvention.

Adopté à l'unanimité.

2011-08-118

Levée de l'assemblée.

19h10 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Maire

Diane Leduc
Directrice générale